Paris, le jeudi 05 novembre 2020

Madame Isabelle BRAUN-LEMAIRE
Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Situation sanitaire et incidence sur les jours de congé-RTT.

Madame la Directrice générale,

Cette nouvelle période de confinement, débutant depuis ce vendredi 30 octobre pour l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que pour la Martinique, annonce, comme la précédente, une somme importante d'interrogations pour les douaniers des directions concernées.

Le syndicat SOLIDAIRES Douanes ne veut pas que les agents se retrouvent comme depuis mai dernier, à devoir défendre (et cette fois dans d'autres dispositions d'esprit) de nouveaux cas de spoliation de jours de congés et de jours de RTT.
En mars, nombre de nos collègues en situation de continuer leurs missions ou souhaitant le faire en ont été empêchés, faute de moyens (matériels, organisationnels, etc.) déployés.
Ils ont, pour certains, été placés bien malgré eux en autorisation spéciale d'absence (ASA), sans possibilité de décider ou d'orienter les arbitrages : avec les conséquences que l'on sait lorsque l'ordonnance congés est parue...

La situation, à l'aune de cette nouvelle période, est tout autre; nous avons, vous avez appris de la précédente expérience.
Désormais, tout est prêt pour pourvoir aux besoins des services et se conformer aux exigences du télétravail.
Tout est prêt pour faire face aux contraintes propres à la continuation des missions de la surveillance, exercées dans un contexte où la menace terroriste est plus que jamais prégnante.

À ce titre, pouvez-vous d'ores et déjà nous indiquer le nombre de postes de travail déployés pour les télétravailleurs depuis le 11 mai ?
Combien seront déployés dans les prochains jours ?

Quelles sont vos instructions en matière de plan de continuité d'activité (PCA) ? Quels services ? Combien d'agents par service ? À quelle fréquence ?

Pour celles et ceux qui seraient encore une fois écartés du dispositif, quelle sera leur position administrative ? Avec quelle(s) conséquence(s) ?
Pour celles et ceux qui seraient dans cette situation, quelles seront les modalités de calcul pour les congés qui leur seront sans doute retenus ?

Par qui et sur quels critères seront effectués les arbitrages qui orienteront, là vers le travail, et là vers le confinement ?

Sur ces points, et en nous basant sur notre expérience récente, nous vous alertons dès maintenant afin d'éviter que des injustices similaires à celles du printemps ne se reproduisent.

Ces interrogations soulèvent une autre réalité prégnante : l'incitation à aller au travail malade, voire porteur de la Covid-19.
En effet, vous n'êtes pas sans ignorer le rétablissement de la mesure de carence en cas d'arrêt maladie. Mesure dont il a été démontré par l'INSEE le caractère contre-productif, d'autant plus appliqué à la situation actuelle (contagiosité d'un virus), dans le contre-la-montre pour appliquer les mesures barrières (notamment la déclaration spontanée de symptômes, la visite chez un médecin, l'observance de l'arrêt maladie/mesures d'isolement, avant un retour au travail en n'étant plus contagieux).
Durant le 1er confinement, le jour de carence a été légitimement suspendu.
Dans cette crise sans précédent, nous vous enjoignons par la présente à relayer notre demande de suppression, ou *a minima* de suspension, de ce type de mesure auprès du ministère.

À l'heure où vous confirmez à la communauté Douanière, à rebours de toute attente sociale, fiscale et environnementale, la disparition programmée de plusieurs de nos missions de controle et de recouvrement, il est de votre devoir d'être la plus transparente et honnête, envers une population douanière dont l'irritation progresse à bas bruits.

Vous nous avez toujours présenté les relations avec la représentation du personnel comme un "*dialogue*", nous ne doutons pas que vous veillerez à donner corps à vos paroles, pour donner un signal positif dans cette période d'incertitudes et de tensions généralisées et croissantes.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos respectueuses salutations.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK

Fabien MILIN